

la pierre ; il était moins lourd, moins embarrassant, et occupait moins de place ; mais malheureusement le bronze pouvait servir à beaucoup d'usages, il avait une valeur constante, un emploi facile : c'est ce qui explique comment, de tant de milliers de tables de bronze, il en est si peu qui soient venues jusqu'à nous (1).

(1) M. Lama a donné la liste de toutes les inscriptions législatives gravées sur pierre ou sur bronze qui sont parvenues jusqu'à nous, soit à l'état de fragments, soit en entier. Les plus célèbres sont la table de Claude, les tables d'Héraclée et la table alimentaire de Veleja, dite Trajana. Découvertes en 1732 dans la Lucanie, les tables d'Héraclée ont été séparées pendant quelque temps ; une partie était à Londres, l'autre à Naples : on les réunit enfin en 1760. Elles sont le sujet du savant ouvrage de Mazocchi : *Commentariorum in regii Herculaneensis Musei aeneas tabulas Heracleenses* ; pars II ; Neapoli, Gessari, 1753, in-fol. — Ces tables d'Héraclée sont un véritable corps de pandectes ou lois municipales ; une partie est en grec, l'autre en latin.

Voici ce que dit M. Lama de la table de Claude : « L'Orazione recitata nel senato sul finire dell'ottavo secolo di Roma da Claudio Augusto come censore a favore di Lione sua patria, chiedendo che si volesse annoverarla tra le colonie romane, può considerarsi come un epilogo della storia romana sino a quell'epoca. È scritta sopra due tavole di rame delle quali manca sicuramente la prima, riconoscendosi che l'Orazione non ha principio, e mancane probabilmente una quarta, sulla quale pare che dovesse essere espresso il decreto del senato. Queste tavole, ritrovate cola ne' colli di S. Sebastiano nell'anno 1528, furono, non v'ha dubbio fatte incidere da' Lionesi per attestare la loro gratitudine all'imperatore ; e non è da supporre che sene conservasse copia in Roma. Furono date in luce primieramente da Lipsio, indi dal padre di Colonia. » (LAMA (Pietro di), *Tavola alimentare Velejate* p. 99). Il y a plus d'une inexactitude dans ce peu de lignes. Claude ne demanda pas pour la ville de Lyon le titre de Colonie romaine elle le possédait déjà : il sollicita le plus important de tous les droits politiques, non pour les colons de Lugdunum, mais pour les Gaulois. Enfin, la reconnaissance des Lyonnais ne fut vraisemblablement pour rien dans l'érection de la table de bronze.

Hugo a publié une traduction en allemand du grand travail de Mazocchi sur les tables d'Héraclée, et une traduction, dans la même langue, de la table de Veleja, trouvée, en 1760, sous les ruines de cette ville, et conservée dans le musée de Parme. Zimmern, dans son *Histoire du droit privé chez*